



Une CGT dynamique pour impulser un mouvement social majeur !

Le droit de grève dans le privé

Le droit de grève en France est :

- Un **droit garanti par la Constitution**,
- Un **droit individuel des salariés**,
- Bref, **c'est une liberté individuelle**

A contrario de ce qui est annoncé dans nombre d'entreprises, **le droit de grève n'est pas un droit réservé aux organisations syndicales.**

Le droit de grève est donc un droit individuel et aucun salarié ni aucun citoyen ne peut priver un autre salarié de sa liberté de faire grève.

Qui peut faire grève ?

Tout salarié, syndiqué ou non, a le droit de faire grève dans son entreprise dès l'instant où il obéit à un mot d'ordre de grève formulé au plan national.

Exemple : Dans une entreprise ne comportant qu'un seul salarié, celui-ci a le droit de faire grève s'il répond à un mot d'ordre de grève national. Des salariés peuvent cesser le travail dans le cadre d'une grève nationale interprofessionnelle s'il s'agit de soutenir des revendications professionnelles : défense des retraites, refus des blocages des salaires ou de la réduction du temps de travail.

Le salarié doit-il se déclarer gréviste ?

Oui, c'est au salarié absent de son poste de travail de justifier cette absence, en l'occurrence par sa participation à la grève. L'employeur ne peut présumer qu'un salarié absent est gréviste. Il doit lui demander les motifs de son absence.

Un gréviste peut-il être sanctionné ?

Non, un salarié ne peut être sanctionné ou licencié en raison de l'exercice normal du droit de grève. Une telle sanction ou licenciement serait nul.

Nous étions plus de 200 à l'Assemblée Générale de rentrée du 31 août de l'UD 93 . Des échanges et un ton offensif ont permis de ressentir la force du collectif CGT. La journée de mobilisation du 7 septembre se prépare dans le même état d'esprit. A ce jour on recense quarante cars, des manifestations locales avant le départ pour Paris, des débrayages, plus d'une centaine de préavis/appel à la grève à notre connaissance, de très nombreuses déclarations unitaires de syndicats d'entreprise, des calicots revendicatifs dans les villes.... Sous l'impulsion de la CGT, un climat qui favorise une mobilisation profonde de la Seine-Saint-Denis, est à l'œuvre. C'est inédit à une telle période de l'année.

Tous ces éléments présagent d'une très grande journée d'action le 7 septembre !

D'ores et déjà nous devons avoir à l'esprit les suites de cette mobilisation unitaire de rentrée.

Dès le 8 septembre allons à la rencontre des salariés. Discutons avec eux, au sein des entreprises, des moyens de contrer la réforme Woerth et d'imposer d'autres choix.

Le 9 septembre nouvelle Assemblée Générale de l'UD CGT 93 à partir de 12h à la Bourse Départementale du Travail (Restauration prévue)

Ce rendez-vous est important, car il va nous permettre d'échanger les éléments venant du terrain, et de faire une analyse la plus fine qui soit de la situation.

La période qui s'ouvre à besoin d'une CGT combative, réactive et qui agit au plus près des salariés.

Tous sur le pont pour gagner !

Communiqué des Unions Départementales
de la Seine-Saint-Denis
CGT-CFDT-CFTC-CFE/CGC-FSU-UNSA

Retraite, emploi, salaires
Le 7 septembre accentuer la mobilisation

Le gouvernement, a confirmé son choix d'appliquer la procédure d'urgence pour l'examen du projet de réforme de retraite à l'assemblée nationale.

Après avoir usé d'une pseudo-concertation avec les organisations syndicales, ce pouvoir néglige à présent la représentation nationale en limitant le débat parlementaire, sur une question qui représente pourtant un véritable enjeu de société.

En agissant ainsi le gouvernement démontre toutes ses craintes vis-à-vis de la mobilisation des salariés, et de la popularisation de solutions alternatives pour consolider notre système de retraite solidaire assurant le droit à la retraite à 60 ans.

Les organisations syndicales de Seine-Saint-Denis rappellent leur totale opposition au projet gouvernemental. Cette réforme ne répond pas aux enjeux actuels. Les questions d'emploi notamment pour les jeunes et les seniors, celles des inégalités hommes-femmes, de la pénibilité, d'un financement durable appuyé sur une autre répartition des richesses produites, non seulement ne sont pas traitées, mais font porter à plus de 85% les efforts sur les salariés.

La remise en cause des 60 ans avec le report à 62 et 67 ans des âges légaux pénaliserait fortement les salariés et notamment ceux ayant commencé à travailler jeunes, ceux ayant des carrières chaotiques et incomplètes, en particulier les femmes.

Les jeunes, qui risquent de se retrouver extrêmement pénalisés par cette réforme injuste qui n'aborde pas la question de leur insertion professionnelle, se mobilisent à travers le collectif « la retraite une affaire de jeunes » et démontrent ainsi leur attachement et leur volonté de défendre un système de retraite solidaire intergénérationnelle.

Les organisations syndicales demandent au gouvernement d'ouvrir enfin de vraies négociations pour une réforme juste de notre système de retraite.

Elles appellent tous les salariés du privé et du public, les demandeurs d'emploi, les jeunes et les retraités à poursuivre la construction d'une mobilisation de grande ampleur et à faire du 7 septembre prochain une journée massive de grèves et de manifestations.

Elles invitent d'ores et déjà les salariés à se réunir dans leurs entreprises dès le 8 septembre pour débattre et décider des suites à donner au mouvement, et décident de se rencontrer de nouveau le lundi 13 septembre 2010.

Les organisations syndicales de la Seine-Saint-Denis sont convaincues que la portée des mobilisations peut imposer d'autres choix en matière de retraite, d'emploi, de salaire et de pouvoir d'achat.

Bobigny, le 2 septembre 2010